



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité Village Saint-Pierre

PROVINCE DU QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE VILLAGE SAINT-PIERRE COMTÉ DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 18 décembre 2024 à 17H30 au lieu habituel des sessions au 485, Village Saint-Pierre nord

Sont présents: Mme Mélanie Lavallée
Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absent : Mme Lyne Rivest

Formant quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

La directrice générale et greffière-trésorière a produit l'avis de convocation, lequel a été expédié à tous les membres conformément à la Loi.

Absent:

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance a lieu à 17H30 par Monsieur Roland Charest maire.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest, maire, souhaite la bienvenue à tous.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du budget 2025 et du programme triennal en immobilisations pour les années 2025-2026-2027
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Jade Charest appuyé par M. Denis Parent il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

R2024-12-105



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité Village Saint-Pierre

4- ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture du budget pour l'année 2025

BUDGET 2025

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 du Code municipal;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Village St-Pierre prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Prévisions budgétaires
Exercice se terminant le 31 décembre 2025

RECETTES

Taxes	455 062\$
Paiement tenant lieu de taxes	23 394\$
Transfert conditionnels	40 000\$
Autres revenus sources locales	39 936\$
Affectation surplus libre	10 281\$

TOTAL RECETTES 568 673\$

TOTAL DES REVENUS 568 673\$

DÉPENSES

Administration générales	280 410\$
Sécurité publiques	69 208\$
Transports	148 816\$
Hygiène du milieu	26 347\$
Urbanisme mise en valeur territoire	11 725\$
Loisirs et culture	31 167\$
Frais de financement	1 000\$

TOTAL DÉPENSES 568 673\$

CONSIDÉRANT QUE d'après ses prévisions budgétaires, la Municipalité de Village Saint-Pierre a, à prévoir au cours de l'année 2025, des dépenses s'élevant à 568 673\$;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer ces susdites dépenses, la municipalité de Village Saint-Pierre prévoit des revenus non fonciers de 113 611\$;

CONSIDÉRANT QUE pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus non foncier, il est requis la somme de 455 062\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit également adopter le programme des dépenses en immobilisations pour 2025-2026-2027;



Procès-verbaux de la Municipalité Village Saint-Pierre

EN CONSÉQUENCE

R 2024-12-106
N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Benoit Duval
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les prévisions budgétaire 2025 soit adoptées;
- 3- Que le taux de taxe résidentiel et agricole soit imposé aux taux de 0.59\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation, un taux non résidentiel est imposé aux taux de 0.69\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation et un taux industriel est imposé aux taux de 1,06\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation;
- 4- Tarification 2025 réseau égout aux citoyens concernés est de 235.35\$
- 5- Tarification 2025 pour l'aqueduc de la municipalité de Saint-Paul est de 205.00\$ par logements concernés.
- 6- Tarification 2025 relevée des fosses septiques 220.48\$ par immeuble visitée et 52.50\$ pour une visite inutile.
- 7- Que, de plus, le Conseil municipal adopte le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027 aucune dépense en immobilisation n'est prévu pour les années 2025-2026-2027 »;

ADOPTÉE

5-PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2024-12-107

Sur proposition de Mme Jade Charest

Appuyé par M. Benoit Duval

et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire soit levée.

Roland Charest
Maire

Édith Gagné
Directrice générale et greffière-
trésorière